

Réunion du Conseil Municipal

Séance du vendredi 7 avril 2017

L'an deux mille dix sept et le vendredi sept avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Daniel GIOVANNACCI, Eliette VALAT, Michel AGRINIER, Jean BOUTELLIER, André CHABAL, Elie COUDERC, Claire GINIER, Claude GRELLIER Jean-Paul MARTIN.

Procuration : Bernard AEBERHARD à Eliette VALAT.

Absent :

Monsieur Daniel GIOVANNACCI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Contrats Territoriaux 2015-2017 : Extension et mise aux normes du foyer rural

Le Conseil municipal accepte cet ajout, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte rendu du Conseil municipal du 17 mars 2017

Lecture est faite du compte rendu du Conseil municipal du 17 mars 2017. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Délibération sur le zonage d'assainissement

Reprise des discussions engagées lors du précédent Conseil municipal au sujet du zonage d'assainissement. Le Conseil municipal décide de solliciter la commission eau et assainissement de la Communauté de communes pour discuter avec eux de ce sujet car d'autres communes sont dans la même situation.

Délibération sur les Contrats Territoriaux : programme voirie 2017

Nous attendons toujours les devis demandés. Le Conseil municipal décide de prendre contact avec Lozère Ingénierie afin qu'il nous fasse des devis pour notre programme voirie 2017.

Délibération sur les subventions aux associations 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions reçues pour 2017. Rappel pour information des subventions accordées en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

- Association Sportive de Rousses : 300 €

- Foyer Rural de Rousses : 200 €

DECIDE de prévoir au Budget 2017 la somme globale de 1 000,00 € à l'article 6574 afin de pouvoir attribuer d'autres subventions ultérieurement.

Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2017

Présentation des incidences fiscales de la création de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles pour 2017 et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de conserver les mêmes taux d'imposition des Taxes Directes Locales que 2016, ce qui donne les taux suivants pour 2017 :

- Taxe d'habitation : 10,40 % pour un produit attendu de 18 158 €

- Taxe foncière sur le bâti : 11,71 % pour un produit attendu de 12 717 €

- Taxe foncière sur le non bâti : 135,54 % pour un produit attendu de 5 693 €

Le produit fiscal attendu pour 2017 est de 36 568 €.

Affectation des résultats 2016 et vote des Budgets 2017

Budget Principal

1 – Affectation des résultats 2016 : votée à l'unanimité

Le Compte Administratif 2016 fait apparaître un excédent de 20 657,55 €, le résultat de fonctionnement est affecté comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 10 657,55 €

- Affectation à l'excédent reporté (R002) : 10 000,00 €

2 – Vote du Budget 2017 : adopté à l'unanimité

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 449 963,94 Euros

En dépenses à la somme de : 449 963,94 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	35 845,64
012	Charges de personnel, frais assimilés	84 831,00
014	Atténuations de produits	4 640,00
65	Autres charges de gestion courante	15 403,00
66	Charges financières	4 886,94
67	Charges exceptionnelles	150,00
023	Virement à la section d'investissement	21 281,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 976,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		171 014,00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	8 100,00
70	Produits services, domaine et vente divers	16 157,00
73	Impôts et taxes	41 783,00
74	Dotations et participations	67 724,00
75	Autres produits de gestion courante	1 650,00
76	Produits financiers	3 100,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		171 014,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	95 920,00
21	Immobilisations corporelles (RAR N-1)	152 899,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 130,94
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		278 949,94

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement (hors 138)	142 188,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	70 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 345,00
1068	Excédents de fonctionnement	10 657,55
021	Virement de la section de fonctionnement	21 281,42
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 976,00
001	Solde d'exécution reporté	24 501,97
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		278 949,94

Budget Via Ferrata

1 – Affectation des résultats 2016 : votée à l'unanimité

Le Compte Administratif 2016 fait apparaître un excédent de 1 535,12 €, le résultat de fonctionnement est affecté comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (R002) : 1 535,12 €

2 – Vote du Budget 2017 : adopté à l'unanimité

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 7 347,79 Euros

En dépenses à la somme de : 7 347,79 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	872,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 369,72
65	Autres charges de gestion courante	700,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	496,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 438,22

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	3 700,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	203,10
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 535,12
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 438,22

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	1 114,47
21	Immobilisations corporelles (RAR N-1)	592,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	203,10
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 909,57

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	496,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement reporté	1 413,57

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT **1 909,57**

Budget Service eau

1 – Affectation des résultats 2016 : votée à l'unanimité

Le Compte Administratif 2016 fait apparaître un excédent de 450,15 €, le résultat de fonctionnement est affecté comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (R002) : 450,15 €

2 – Vote du Budget 2017 : adopté à l'unanimité

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 53 817,86 Euros

En dépenses à la somme de : 53 817,86 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	5 374,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 082,00
014	Atténuations de produits	386,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00
67	Charges exceptionnelles	300,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 131,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		13 873,15

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	10 450,00
74	Subventions d'exploitation	1 500,00
77	Produits exceptionnels	518,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	955,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	450,15
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		13 873,15

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	7 500,00
23	Immobilisations en cours	31 489,71
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	955,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		39 944,71

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 131,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement reporté	35 813,71
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		39 944,71

Budget Transport Tapoul

1 – Affectation des résultats 2016 : votée à l'unanimité

Le Compte Administratif 2016 fait apparaître un excédent de 0,64 €, le résultat de fonctionnement est affecté comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (R002) : 0,64 €

2 – Vote du Budget 2017 : adopté à l'unanimité

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 22 480,64 Euros

En dépenses à la somme de : 22 480,64 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 970,39
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 818,25
67	Charges exceptionnelles	2 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 626,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		17 814,64

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	15 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 814,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,64
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		17 814,64

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	1 852,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 814,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 666,00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 626,00
001	Solde d'exécution section d'investissement reporté	40,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 666,00

Proposition de conventions SAGE Tarn-amont pour 2017

Monsieur le Maire présente la proposition envoyée par le Syndicat mixte Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses. L'année dernière la commune n'avait pas adhéré à la convention SAGE Tarn-amont. La compétence va sans doute être transférée à la Communauté de communes en 2018, donc le Conseil municipal décide de ne pas signer les conventions proposées pour le SAGE Tarn-amont en 2017.

Contrats Territoriaux 2015-2017 : Extension et mise aux normes du foyer rural

Monsieur le Maire propose de présenter le projet du foyer rural pour les avenants aux Contrats Territoriaux 2017, sachant que le dossier avait été déposé initialement et non retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE, à l'occasion des avenants 2017 aux Contrats Territoriaux 2015-2017, de demander la prise en compte du projet « Extension et mise aux normes du foyer rural » dans les nouveaux projets retenus.

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer une demande auprès du Conseil départemental et pour signer tout document.

Questions diverses

Dissolution du CCAS : Discussion sur l'éventualité de dissoudre le CCAS de Rousses au 31 décembre 2017. Dans ce cas, le Conseil municipal gèrerait les aides à accorder dans le cadre du Budget Principal de la commune. Le Conseil d'administration serait dissout et donc facilité de gestion administrative par la suite. La décision définitive sur ce sujet sera prise dans le courant de l'année avec une possible délibération pour une dissolution du CCAS par le Conseil municipal.

Déviatiion au Prat-Nouvel : La déviation est administrativement et techniquement compliquée et coûteuse. Il serait plus simple et moins coûteux d'élargir le virage existant en rasant la clède. Le Conseil municipal décide de faire un courrier aux propriétaires de cette clède pour les informer du projet et obtenir leur accord.

Elections présidentielles et législatives 2017 : Modifications des permanences pour la tenue du bureau de vote.

Dimanche 23 avril : de 10h à 12h Rouquette Bernard et Martin Jean-Paul.

Dimanche 7 mai : de 10h à 12h Ginier Claire et Martin Jean-Paul.

Les membres du bureau de vote seront :

Président : Meynadier Daniel,

Secrétaire : Giovannacci Daniel,

Assesseurs : Grellier Claude et Valat Eliette

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10.